

## COMMUNIQUÉ de PRESSE

Lyon, le 20 juin 2016

# Déploiement de Compilio

## Carnet de soins numérique pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie chronique

Le 15 juin 2016, le Comité de pilotage des systèmes d'information de santé<sup>1</sup> de la région Auvergne-Rhône-Alpes, animé par l'Agence régionale de santé, a **officiellement lancé la phase de déploiement sur la région Auvergne-Rhône-Alpes de Compilio, le carnet de soins numérique pour les enfants et adultes ayant des besoins spécifiques liés à un handicap ou à une maladie chronique.**

### Compilio est un carnet de soins numérique, gratuit et sécurisé

- Accessible sur Internet, Compilio est un outil innovant mis au service des familles et des professionnels. Ce carnet a pour vocation d'améliorer la coordination du parcours de soins et de l'accompagnement des personnes ayant des besoins spécifiques liés à un handicap ou une maladie chronique.

Compilio dispose de nombreuses fonctionnalités qui permettent de sauvegarder en toute sécurité tout document ou toute information importante (compte rendu de consultation, examen, vidéo, information sur le parcours socio-éducatif, habitudes de vie, allergies...) et de faciliter le suivi de son parcours de soins.

Compilio facilite également les démarches administratives puisqu'il permet par exemple de remplir le formulaire de demande de prestation de compensation auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pour les familles et les certificats médicaux à destination de la MDPH pour les médecins.

- À qui est-il destiné ?
  - ▶ Toute personne de la région ayant des besoins spécifiques liés à un handicap ou une maladie chronique peut créer un carnet et le partager avec les professionnels de son choix. Compilio est aujourd'hui utilisé par 730 familles (850 carnets) qui ont créé un ou plusieurs carnets dans le cadre de la phase d'expérimentation menée depuis 2011, pour des patients des Hospices Civils de Lyon, et en lien avec des structures médicosociales les accompagnant.
  - ▶ Tout professionnel de la région intervenant dans les secteurs sanitaire, médicosocial ou libéral, peut créer un Compte Pro puis avoir accès au carnet de son patient après que celui-ci l'y ait autorisé. Une centaine de professionnels ont ouvert à ce jour un compte Compilio Pro, leur permettant d'alimenter et de lire des carnets Compilio que les familles ont choisi de leur partager.

<sup>1</sup> L'ARS fait partie et anime le comité de pilotage des systèmes d'information de santé, dans lequel sont représentés : les usagers avec le Collectif inter-associatif sur la santé (CISS), l'Ordre régional des médecins, l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins, pharmaciens et infirmiers, les conseils départementaux de l'Isère, la Drôme, la Loire, l'Ardèche, et la métropole de Lyon, l'Assurance maladie, la Commission régionale des systèmes d'information en santé.

- Compilio bénéficie des services apportés par le portail régional de service pour les patients : myHop. Le portail offre des services très concrets auprès de 100 000 patients qui disposent d'un compte d'accès. Ils peuvent ainsi :
  - ▶ Pour tous les patients : avoir la possibilité de **poser des questions ciblées aux professionnels qui assurent leur prise en charge** et d'avoir ainsi des réponses rapides entre deux venues au sein de l'établissement.
  - ▶ Pour les patients atteints d'une maladie chronique : **être suivi à domicile** (suivi quotidien, envoi périodique des résultats, éducation thérapeutique, etc.).
  - ▶ **Gérer des rendez-vous** : demander un rendez-vous, vérifier les dates et horaires.

## L'annonce faite le 15 juin dernier marque le lancement d'une phase de déploiement au niveau régional.

Le déploiement sur la région Auvergne-Rhône-Alpes va s'appuyer sur le réseau de professionnel du R4P (près de 2 000 personnes sur la région Auvergne-Rhône-Alpes), sur le CISS-ARA (Collectif inter-associatif des usagers de la santé) et le GCS SISRA (Groupement de coopération sanitaire système d'information santé Rhône-Alpes) ainsi que sur les coordinations SSR pédiatriques et adultes.

Ce déploiement sera facilité par le déploiement engagé du portail patient myHop ([lancé le 20 janvier 2016](#)) sur 10 établissements de santé<sup>2</sup> en plus des Hospices Civils de Lyon et du Centre Léon Bérard qui utilisent d'ores et déjà ce portail.

L'objectif fixé par l'Agence régionale de santé est de permettre d'ici 2 à 3 ans à tous les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique de la région Auvergne-Rhône-Alpes de pouvoir accéder aux services proposés par Compilio.

Tous les particuliers, tous les professionnels, toutes les structures ou associations peuvent signifier leur intérêt pour Compilio, auprès de l'équipe Projet à l'adresse mail [contact@compilio.fr](mailto:contact@compilio.fr).

Né d'une initiative du réseau R4P, Réseau régional de rééducation et de réadaptation pédiatrique en Rhône-Alpes, Compilio a été développé avec le soutien financier et logistique de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, en lien étroit avec la Direction du système d'information et de l'informatique des Hospices Civils de Lyon, et le GCS SISRA (Groupement de coopération sanitaire système d'information santé Rhône-Alpes). Le réseau R4P, la Direction de l'autonomie, la Direction de la stratégie et des parcours de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, la DSII des Hospices Civils de Lyon, le GCS SISRA et le CISS-ARA (Collectif inter-associatif des usagers de la santé) participent au comité de pilotage du projet. Le projet Compilio a également reçu le soutien financier de plusieurs mécènes (cf. <http://soutiens.compilio.fr>).

### Contact presse

Pauline Palacios  
Direction déléguée à la communication  
04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

---

### L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'État et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.

---

<sup>2</sup> CHU de Grenoble (38) - GH Mutualiste de Grenoble (38) - CHU de Saint-Étienne (42) - CH Alpes Léman (74) - CH de Thonon (74) - Hôpitaux du Mont Blanc (74) - Hôpital Nord-Ouest (69) - CH Pierre Oudot (38) - CH de Vienne (38) - CH de Moulins (03)

